



École Mgr-Boucher,
Saint-Louis et Saint-Bruno

Conseil d'établissement

Procès-verbal

Réunion du 26 novembre 2019

Présences :

Bossé Mélissa	<input type="checkbox"/>	Blier Mylène	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourque Mylène	<input checked="" type="checkbox"/>	Boucher Guimond Majorie	<input checked="" type="checkbox"/>
Caron Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	Briand Nancy	<input checked="" type="checkbox"/>
Filion Julie	<input type="checkbox"/>	Hénault Rosalie	<input checked="" type="checkbox"/>
Lagacé Daisy	<input checked="" type="checkbox"/>	Lavertu Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	Lessard Évelyne	<input checked="" type="checkbox"/>
Langlais Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	Pelletier Louise	<input checked="" type="checkbox"/>
St-Pierre Nancy	<input type="checkbox"/>		

Invités :

M^{me} Sonia Julien, directrice du service de l'enseignement aux jeunes
M. Claudel Gamache, représentant de M. Antoine Déry, directeur général
M. Ghislain Lizotte, coordonnateur à l'entretien et au transport scolaire
M^{me} Caroline Beaudoin, directrice du service des ressources matérielles

1 Ouverture de la rencontre, mot de bienvenue, présence et vérification du quorum

Mylène ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue.
Le quorum pour cette assemblée est atteint.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Daisy Lagacé **Appuyé par :** Evelyne Lessard

Ajout : Aucun

3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 29 octobre 2019

Modification : Aucune

Proposé par : Daisy Lagacé **Appuyé par :** Evelyne Lessard

4 Suivi au procès-verbal du 29 octobre 2019

Louise nous donne les suivis du dernier conseil d'établissement :

Les deux postes de membres de la communauté sur le conseil d'établissement :

Un message dans l'infoparents de novembre a été mis à ce sujet et pour le moment nous n'avons personne.

O.P.P. : Les O.P.P. de Mgr-Boucher et de Kamouraska ont été rencontrés. Les parents ont eu leurs mandats et ils sont ravis.

Spectacle de musique fin d'année : Suivi à la prochaine rencontre.

Frais de gardiennage et de transport des membres du conseil d'établissement :

Mme Louise explique les frais du Comité de parents de la commission scolaire et offre qu'on l'ajoute dans la régie des règles de régie interne de notre conseil d'établissement.

Les poux : Depuis quelques semaines, Louise n'a pas eu de nouveaux cas.

De plus, Mme Céline ajoute qu'il n'y a pas juste l'École de Saint-Bruno dont son transport scolaire du midi est sous étude, plusieurs autres écoles de la commission scolaire aussi.

Proposé par : Véronique Caron **Appuyé par :** Rosalie Hénault

5 Rapport de reddition de compte :

5.1 Rapport de la présidente ;

Mylène nous parle des O.P.P., elle est contente que les parents s'impliquent. Elle a reçu un petit mot à propos du projet éducatif et elle nous le lit :

Madame, monsieur,

La présente vous confirme la cohérence du projet éducatif de votre établissement avec le Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire en vertu de l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier et souligner l'apport de votre contribution. Bien plus qu'un simple document administratif, le projet éducatif de votre établissement traduit vos convictions et votre engagement à la réussite des élèves.

Soyez assurés de notre collaboration à vous soutenir dans la mise en œuvre et l'évaluation périodique de votre projet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Enfin, elle remercie les représentants de la commission scolaire et les parents d'être présent pour le dossier de la modification de secteur scolaire de la municipalité de St-Germain.

5.2 Rapport de la direction d'école ;

5.2.1 Point pour consultation :

Modification du secteur scolaire de la Municipalité de Saint-Germain

5.2.1.1 Explication du déroulement ;

Mylène présente les invités de la commission scolaire.

M^{me} Sonia Julien va nous présenter le document d'information présenté le 11 novembre dernier à la séance des commissaires. Ensuite, les membres et les parents pourront poser leurs questions. Mylène et Louise expliquent les règles.

5.2.1.2 Présentation du document d'information et de consultation de la C.S. ;

M. Claudel Gamache nous dit que le document a été rédigé à la demande de parents qui avaient démontré de l'intérêt pour un changement de secteur scolaire de la municipalité de Saint-Germain. Il explique que ce document est pour consultation et rien n'est décidé. Les commissaires vont prendre une décision finale le 14 janvier 2020. De plus, lors de la rencontre organisée par la municipalité de Saint-Germain pour les citoyens le 4 décembre prochain, des représentants de la commission scolaire et des commissaires seront présents.

M^{me} Julien ajoute que sur le site web de la commission scolaire, il y a un lien avec une « foire aux questions » avec ce que les parents auront envoyé à M. Éric Choinière, secrétaire général. Elle invite donc les gens à envoyer leurs questions à M. Choinière pour qu'elles soient répondues sur ce lien : <https://www.cskamloup.qc.ca/modification-du-secteur-scolaire-de-la-municipalite-de-saint-germain/>.

M^{me} Julien débute sa présentation par un rappel que ce document a été publié suite à une demande de parents de Saint-Germain et que celui-ci est en consultation. Mme Julien lit le document et ajoute qu'il y aura aussi une rencontre des citoyens de Saint-Germain à la salle municipale du village le 4 décembre prochain. À la fin de sa lecture, elle recommande aux personnes concernées d'envoyer leur opinion au secrétariat général à l'aide du modèle de rapport de consultation.

5.2.1.3 Période d'interventions du public ;

M. Marco Dionne de Saint-Germain, pose la première question aux représentants. Ayant 1 fils qui est en 3^e année cette année à Mgr-Boucher et advenant qu'il double une année scolaire, est-ce que son enfant aura du transport en 2023-2024 pour aller à l'École Mgr-Boucher? Les représentants affirment que non, mais leur maison est sur un trajet existant, peut-être ils pourront lui offrir.

Ensuite, M. Dionne demande si les messages des parents de Kamouraska sont pris en considération dans la décision? Ils vont voir avec l'analyse des commissaires, mais ceux-ci ont le droit de s'exprimer.

Mme Julie Gravel-Grenier de Saint-Germain dit qu'elle est ambivalente avec toute opinion. Ainsi, elle demande qu'advient-il de la maternelle? Mme Julien lui répond que dépendamment des inscriptions, 8 inscriptions pour ouvrir une classe, un groupe pourra être ouvert à Kamouraska, sinon, les enfants iront à Mgr-Boucher. Elle ajoute qu'on peut jumeler des élèves de maternelle 4 ans avec des maternelles 5 ans.

Mme Gravel-Grenier ajoute que les villages de Saint-Germain et Kamouraska ont les mêmes valeurs et elle veut savoir comment le vote va se passer aux commissaires? M^{me} Langlais explique que lorsqu'elle était en élection, elle a promis de travailler pour garder les petites écoles ouvertes. Par contre, elle veut écouter le plus les gens de Saint-Germain et elle reste ouverte à leur opinion. Les 13 commissaires y vont avec leur cœur dans leur décision. Enfin, M^{me} Gravel-Grenier pose une dernière question à M^{me} Julien, elle aimerait savoir si un service de garde pourrait être ouvert à Saint-Germain par la commission scolaire. M^{me} Julien répond que non, car il faut une école pour pouvoir ouvrir un service de garde.

M^{me} Rosalie Hénault, résidente de Saint-Germain, explique qu'à la page 6 du document, il est écrit que la fratrie a droit au transport. Leur famille compte 2 garçons, un en 5^e année et l'autre en 2^e année en 2019-2020. Ainsi, en 2023-2024, lorsque son 2^e fils sera en 6^e année, aura-t-il droit au transport? M. Lizotte explique que si le transport sur le circuit existant peut être garanti pour 3 ans et non 4 ans. La commission scolaire ne peut projeter aussi loin au sujet du transport qui sera offert. Enfin, Rosalie ajoute que dans le document il est écrit « parents d'élèves » et non « parents de futurs élèves » à la page 2. Ce qui pourrait être modifié.

M. Jérémie Chénard, résident de Saint-Germain ajoute qu'après la période transitoire il peut avoir du transport s'il n'y a pas de classe de maternelle à Kamouraska.

Mme Chantal Bernier, résidente de Kamouraska, pose la question suivante : si l'École Saint-Louis à moins de 20 élèves dans son établissement, qu'est-ce qui va arriver? M. Gamache affirme que la fermeture de l'école n'est pas envisagée et que c'est pour cela que la modification de secteur est une solution.

Mme Valérie Dionne, résidente de Kamouraska, ajoute qu'elle veut garder l'école ouverte. M. Gamache ajoute qu'ils n'ont pas le projet de la fermer et M. Lizotte rappelle que celle-ci vient d'être rénovée.

Mme Christina Thériault, résidente de Saint-Germain, aimerait avoir des informations sur les demandes de dérogation, que faut-il inscrire pour que celle-ci soit acceptée? Mme Julien lit l'article numéro 3 et l'explique. Mme Thériault propose l'idée d'offrir le libre choix aux résidents de Saint-Germain pour l'école primaire de leurs enfants. Mme Sabrina Charest, résidente de Saint-Germain, appuie l'idée et donne en exemple les élèves de Saint-Alexandre qui ont le choix entre l'école secondaire de Rivière-du-Loup ou de Saint-Pascal.

Mme Bernier demande aux représentants de la commission scolaire comment on calcule la capacité d'accueil d'une école, car à Mgr-Boucher il y aurait encore de la place pour une centaine d'élèves de plus et on dit qu'elle est pleine. Mme Julien explique que le ministère calcule les pieds carrés dans chaque local de classe. Mme Beaudoin explique que parfois un local avec une capacité de 23 élèves n'a que 20 élèves. Mme Julien aborde aussi que les services de garde cohabitent de plus en plus avec l'école, donc ceci ajoute de l'espace.

Mme Marika Bilodeau, résidente de Saint-Germain, se pose des questions au niveau de l'enseignement, étant donné que la survie de l'École Saint-Louis n'est plus un enjeu immédiat. Est-ce les mêmes notions d'une école à l'autre? Mme Julien dit que c'est le même programme d'enseignement dans toutes les écoles. Le temps de récréation ainsi que l'acte d'établissement sont les mêmes pour Mgr-Boucher et l'École Saint-Louis, ce qui rend le tout uniformisé. Mme Louise ajoute que les écoles bénéficient des mêmes services. Mme Bernier aimerait répondre à la question en tant que parent. Elle explique que les cours comme mathématique et français sont déjumelés, que l'enseignement est plus personnalisé. Elle parle d'un élève qui était en difficulté à Saint-Pascal dont les parents ont décidé de le changer d'école pour l'envoyer à Kamouraska et l'élève vit plus de réussite depuis. Elle ajoute qu'il y a du dynamisme et les enseignantes et le personnel sont très ouverts aux projets.

M. Chénard veut qu'on lui confirme si la fermeture de l'école de Kamouraska est en enjeu réel ou non. M. Gamache dit qu'on n'est pas ici pour cette question. Il ajoute qu'un comité est créé à partir de moins de 20 inscriptions dans l'école. Mme Langlais ajoute qu'il y aura toujours des points positifs et négatifs que ce soit une petite ou une grande école. Enfin, Mme Édith Soucy, enseignante à l'École Saint-Louis, nous dit qu'il y a 6 ans il y avait 31 élèves dans l'école et que c'est en constante diminution, pour l'année 2020-2021 elle prévoit 23 élèves.

Mme Mylène met fin à la discussion.

5.2.1.4 Délibération du conseil d'établissement ;

Mylène rappelle les règles et que notre décision peut être générale. Nous allons débiter le tour de table pour que tous les membres donnent leurs points pour et contre. Sylvie Lavertu dit que d'un côté plus rationnel, elle trouve ça intéressant une grande école, que le niveau social des enfants avec seulement 3-4 amis du même âge pour certains c'est plus difficile et d'autres plus positifs. Elle ajoute que vu le manque de temps dans une grande école, l'orthopédagogue et la psychoéducatrice ont moins de temps avec tous les élèves, mais dans une plus petite école les élèves bénéficient de plus de services. Véronique Caron dit que son cœur est pour les petits milieux, tant comme enseignante à l'école primaire de Saint-Denis que mère d'enfants fréquentant l'École Saint-Bruno. Elle explique qu'on peut socialiser avec peu d'amis. Geneviève Lévesque ajoute que si ça fonctionne pour les prochaines années, nous pourrions avoir en moyenne 8 à 10 élèves par niveau, ce qui changerait la donne aussi. Mme Céline ajoute qu'elle aimerait avoir l'avis des résidents de Saint-Germain pour avoir une position à ce sujet. Rosalie dit que vu les

maisons plus dispendieuse à Kamouraska, plusieurs nouveaux arrivants à Saint-Germain sont natifs de Kamouraska, ce qui explique aussi un engouement pour cette transition. De plus, elle ajoute qu'il y a une collaboration entre les deux villages et Mylène exprime aussi ce sentiment. Rosalie ajoute qu'une plus grosse école favorise la socialisation et Geneviève termine en mentionnant que la transition vers le secondaire doit être plus difficile s'ils sont seulement 3-4 élèves, mais vu l'augmentation des groupes si Saint-Germain s'ajoute ça serait mieux. Les membres parlent d'offrir un choix d'école pour les familles de ce village, un peu comme les élèves de Saint-Alexandre qui ont le choix entre l'école secondaire de Saint-Pascal ou Rivière-du-Loup pour leur parcours. Enfin, Evelyne Lessard, orthopédagogue dans les 3 établissements, explique qu'elle voit tous les élèves des petits milieux, mais qu'à Mgr-Boucher, c'est plus dilué et que les suivis d'année en année sont plus faciles pour les enseignantes, car elles ont les élèves plus d'une année scolaire.

5.2.1.5 Vote (demande – proposition – vote) ;

Les membres passent à un vote secret

Pour 7 / 0 contre / 1 s'abstient

Les membres sont à 100 % favorables, car le vote de la personne qui s'abstient s'annule.

5.2.1.6 Opinion ou résolution

Une résolution sera émise au secrétariat général.

5.2.1.7 Suivis à la résolution.

Geneviève se propose pour aller lire la résolution lors de la séance du conseil des commissaires du 10 décembre prochain.

5.2.2 Points pour adoption : *aucun*

5.2.3 Points pour approbation :

5.2.3.1 COSP ;

Mme Louise explique ce que sont les COSP, c'est-à-dire, les contenus en orientation scolaire et professionnelle. C'est un programme pour les 3^e cycles pour les aider à réfléchir sur l'orientation professionnelle, métiers et sur leur personnalité. Louise nous présente une diapositive qui explique le tout et nous dit qu'elle a travaillé sur les COSP dans les dernières années. Les enseignants sont invités à faire vivre des COPS au travers des situations d'apprentissage une dizaine d'heures par année.

Adopté à l'unanimité

5.2.3.2 Campagne de financement des écoles de Saint-Bruno et de Mgr-Boucher ;

Louise présente les différentes lettres qui seront envoyées aux parents des deux écoles qui décrivent les campagnes.

Pour la campagne de Mgr-Boucher, Mylène, avec l'appui des membres, demande d'apporter une précision dans le tableau en expliquant le montant par famille.

Pour Saint-Bruno et Mgr-Boucher, les campagnes sont **adoptées à l'unanimité**.

5.2.4 Points pour information :

5.2.4.1 Portes ouvertes à l'École secondaire de Chanoine-Beaudet

Louise explique que les élèves de 6^e année vont visiter l'école secondaire le 5 décembre en après-midi et, en début de soirée, les parents vont chercher les enfants et visiter l'école secondaire.

5.2.4.2 Spectacle de Noël à Kamouraska (18 décembre à 19 h à la salle com. de Kamouraska)

Une comédie musicale montée par tous les élèves de l'École Saint-Louis et M^{me} Jacqueline Duval, enseignante en musique, sera présentée à la salle communautaire de Kamouraska. Nancy Briand propose de passer le chapeau pour une contribution volontaire des spectateurs, au lieu de demander 2 \$ par personne. C'est accepté à l'unanimité.

5.3 Rapport de la trésorière

Daisy n'a rien à ajouter. Geneviève présente les nouveaux formulaires de demande de remboursement des frais de déplacement et gardiennage (fichier Excel avec formules) et le reçu pour les frais de gardiennage (à faire signer par le gardien ou la gardienne).

6. Affaires nouvelles

6.1 Informations des représentants du personnel des enseignants

École Mgr-Boucher par Nancy :

Aucune nouvelle

École Saint-Bruno et Saint-Louis par Evelyne :

2 écoles :

30 janvier : journée blanche à Notre-Dame-du-Portage

Kamouraska :

Comédie musicale orchestrée par Mme Jacqueline avec tous les élèves de l'école le 18 décembre prochain à la salle communautaire de Kamouraska

Journée d'activités de Noël en pyjama le 20 décembre : films dans les classes ; échange cadeaux ; jeux

Mme Catherine dine avec ses élèves le 2 décembre pour débiter son projet OSEntreprendre qui consiste à fabriquer des foulards pour animaux de compagnie.

M^{me} Linda et ses élèves vont fabriquer et vendre des taies d'oreiller, des linges à vaisselle, des sacs réutilisables pour son projet OSEntreprendre

Marche en raquette : champs des parents de Jasmine, Mathis et Laurence Michaud (16, 21 janv. & 4 fév. 2020).

Patinage à l'aréna de Saint-Pascal (14 janvier (1^{re}-2^e-3^e), 18 janvier (4^e-5^e-6^e) & 11 février toute l'école)

Saint-Bruno :

Atelier de céramique qui devait avoir lieu le 12 novembre dernier (tempête) est reporté au 6 décembre.

La petite philo avec Mme Karine Soucy se poursuit.

Activités de Noël le 20 décembre : déjeuner pyjama et jeux. P.M. : films en classe.

Atelier culinaire pour confectionner des cadeaux aux parents.

Marche en raquettes dans les champs derrière l'école (11 déc. : maternelle / 6 février : 1^{re} à 5^e / 13 février : tous)

Patinage à la patinoire derrière l'école (9 et 23 janvier : 1^{re} à 5^e / 20 février : maternelle)

Vente de cônes de bonbons (activité de financement)

6.2 Informations du représentant du personnel professionnel :

Sylvie n'a rien à ajouter.

6.3 Informations du représentant du personnel de soutien :

Majorie n'a rien à ajouter

6.4 Informations du représentant du personnel des services de garde :

Mylène Blier est absente et Louise nous présente les suivis :

Nous sommes en attente pour les vestiaires de Mgr-Boucher et Saint-Bruno. Ensuite, il n'y a pas de sorties prévues avant la prochaine réunion. Enfin, Mylène aimerait nous proposer un nom pour le service de garde de Saint-Bruno : *Les petits brulots*. Les membres acceptent le nom à l'unanimité.

6.5 Rapport aux membres parents de la représentante au Comité de parents :

Mélissa et Geneviève ont assisté à la rencontre du 5 novembre dernier. Geneviève explique les sujets de discussion. Mylène explique que le comité organise une soirée pour remercier les parents bénévoles et nous devons nommer deux parents. Il est proposé de choisir au hasard 2 parents impliqués dans les O.P.P. des 2 écoles.

6.6 Information de la ou les commissaire(s) :

Mme Céline Langlais nous rapporte des points discutés lors de leurs dernières rencontres :

Elle affirme qu'elle va continuer d'écouter les parents de Saint-Germain et travailler sur le dossier du changement de secteur scolaire et souligne que la tribune de ce soir est une bonne idée pour les parents de Saint-Germain.

7. Périodes de questions du public et varia :

– Daisy nous dit qu'elle a rencontré des parents mécontents qu'il n'y ait plus de dîner offert à la garde scolaire de Mgr-Boucher. Rosalie offre de l'inscrire dans l'info parent avant d'entamer des démarches pour l'an prochain, si un parent veut proposer une solution. De plus, Louise assure ça sera annoncé s'il y a un service de repas ou non avant l'inscription au service de garde en mai prochain.

8. Sujets à discuter à la prochaine rencontre :

Aucun, mais voir les suivis mentionnés dans les points précédents.

9. Levée de l'assemblée ;

Heure : 21 h 40

Proposée par : Evelyn Lessard

Appuyée par : Nancy Briand